

**PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 8 FÉVRIER 2021**

Dans l'Arrêté numéro 2020-029 émis le 26 avril 2020 par M^{me} Danielle McCann, alors ministre de la Santé et des Services sociaux, lequel est toujours en vigueur, il est prévu que les élus sont autorisés à participer aux séances du conseil par tout moyen de communication et que l'enregistrement des délibérations de cette séance doit être publié dès que possible après celle-ci. La présente séance est tenue par visioconférence et l'enregistrement audio de celle-ci sera déposé sur le site Internet de la Ville.

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de La Pocatière, tenue par visioconférence, le lundi 8 février 2021, à 20 h, à laquelle séance sont présents :

M. le maire Sylvain Hudon

M. Vincent Bérubé
M^{me} Lise Bellefeuille
M. Mario Guignard
M. Simon Fissette
M. Steve Leclerc

Tous membres du conseil et formant quorum.

Sont aussi présents M. Cédric Gagnon, directeur général, M^{me} Isabelle Lemieux, trésorière, et M^{me} Danielle Caron, greffière.

Moment de réflexion

Avant de débiter la séance, M. le maire invite ses consœur et confrères membres du conseil municipal à un court moment de réflexion.

Adoption de l'ordre du jour

32-2021 **IL EST PROPOSÉ** par M^{me} la conseillère Lise Bellefeuille et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire tel que proposé.

Adoption de procès-verbal - Séance ordinaire du 25 janvier 2021

Chaque membre du conseil municipal ayant reçu copie du procès-verbal au moins 72 heures avant la présente séance, la secrétaire de la séance est dispensée d'en faire la lecture.

33-2021 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Mario Guignard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ADOPTER, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 25 janvier 2021.

Approbation de dépenses - Autorisation de paiement - Liste des engagements

34-2021 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'APPROUVER les dépenses inscrites à la liste sélective des déboursés de la période du 13 janvier au 2 février 2021, à la liste des comptes fournisseurs émise en date du 2 février 2021 ainsi qu'au journal des salaires du mois de janvier 2021, le tout totalisant une somme

de 786 892,71 \$, d'autoriser leur paiement, et d'accepter la liste des engagements au montant de 3 535 850,98 \$.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses ci-haut décrétées.

Isabelle Lemieux, trésorière

Adoption - Règlement numéro 1-2021 établissant les dépenses à être engagées par la municipalité, en 2021, en application de la Loi sur les immeubles industriels municipaux

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance ordinaire de ce conseil tenue le 25 janvier 2021 et que le projet de règlement numéro 1-2021 a été déposé à cette même séance;

ATTENDU qu'aucun changement n'a été apporté au projet de règlement numéro 1-2021 depuis son dépôt;

ATTENDU qu'une copie du règlement pour adoption a été transmise aux membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance;

ATTENDU qu'avant l'adoption du règlement numéro 1-2021 la greffière a fait mention de l'objet de celui-ci;

35-2021 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Simon Fissette et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le règlement portant le numéro 1-2021, établissant les dépenses à être engagées par la municipalité, en 2021, en application de la Loi sur les immeubles industriels municipaux, soit adopté tel que rédigé et déposé au Livre des règlements de la Ville.

Avis de motion - Règlement numéro 2-2021 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro 21-90 afin d'autoriser dans la zone Rc18 l'usage Habitation unifamiliale dans un Bâtiment isolé et afin de diminuer la marge de recul arrière pour cet usage dans cette zone

M. le conseiller Steve Leclerc donne un avis de motion de l'adoption, à une séance ultérieure de ce conseil, du règlement numéro 2-2021 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro 21-90 afin d'autoriser dans la zone Rc18 l'usage Habitation unifamiliale dans un Bâtiment isolé et afin de diminuer la marge de recul arrière pour cet usage dans cette zone.

M. le conseiller Steve Leclerc dépose séance tenante le premier projet du règlement numéro 2-2021. Des copies de ce projet de règlement seront disponibles dès à présent pour les personnes intéressées au greffe de la Ville.

Steve Leclerc, conseiller

Adoption - Premier projet de règlement numéro 2-2021

36-2021 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Vincent Bérubé et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le premier projet de règlement numéro 2-2021, ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro 21-90 afin d'autoriser dans la zone Rc18 l'usage Habitation unifamiliale dans un Bâtiment isolé et afin de diminuer la marge de recul arrière pour cet usage dans cette zone, soit adopté tel que rédigé.

Assemblée publique de consultation - Premier projet de règlement numéro 2-2021 - Délégation de pouvoir

CONFORMÉMENT aux dispositions de l'article 125 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme,

37-2021 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Mario Guignard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE DÉLÉGUER à M^{me} Danielle Caron, greffière, le pouvoir de déterminer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement numéro 2-2021.

Avis de motion - Règlement numéro 3-2021 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro 21-90 afin d'autoriser dans la zone Ib1 l'usage 5821 – Établissement de consommation de boissons alcoolisées

M^{me} la conseillère Lise Bellefeuille donne un avis de motion de l'adoption, à une séance ultérieure de ce conseil, du règlement numéro 3-2021 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro 21-90 afin d'autoriser dans la zone Ib1 l'usage 5821 – Établissement de consommation de boissons alcoolisées.

M^{me} la conseillère Lise Bellefeuille dépose séance tenante le premier projet du règlement numéro 3-2021. Des copies de ce projet de règlement seront disponibles dès à présent pour les personnes intéressées au greffe de la Ville.

Lise Bellefeuille, conseillère

Adoption - Premier projet de règlement numéro 3-2021

38-2021 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le premier projet de règlement numéro 3-2021, ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro 21-90 afin d'autoriser dans la zone Ib1 l'usage 5821 – Établissement de consommation de boissons alcoolisées, soit adopté tel que rédigé.

Assemblée publique de consultation - Premier projet de règlement numéro 3-2021 - Délégation de pouvoir

CONFORMÉMENT aux dispositions de l'article 125 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme,

39-2021 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Simon Fissette et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE DÉLÉGUER à M^{me} Danielle Caron, greffière, le pouvoir de déterminer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement numéro 3-2021.

Travaux de plomberie aux bâtiments et infrastructures de la Ville - Attribution de contrat

CONSIDÉRANT que la Ville de La Pocatière a procédé à un appel d'offres sur invitation relativement à la fourniture de services en plomberie;

CONSIDÉRANT que les soumissions reçues ont été analysées par M. Steeve Thériault, responsable des immeubles et aide-inspecteur en bâtiment;

CONFORMÉMENT à la recommandation de M. Thériault, dans une fiche synthèse datée du 1^{er} février 2021;

40-2021 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Vincent Bérubé et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la Ville de La Pocatière attribue au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Raynald Beaulieu inc., le contrat relatif à la fourniture des services de plomberie requis aux bâtiments et infrastructures de la Ville, pour la période du 9 février 2021 au 31 décembre 2022, et de décréter à cette fin une dépense approximative de 35 500 \$, compte tenu qu'elle peut varier en fonction des heures réellement effectuées, toutes taxes en sus;

QUE les documents de l'appel d'offres sur invitation, la soumission et la présente résolution constituent un tout faisant foi de contrat entre les parties;

QUE M. Steeve Thériault soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée pour l'année 2021, aux prévisions budgétaires de la Ville pour ladite année.

Isabelle Lemieux, trésorière

Entretien électrique des bâtiments et infrastructures de la Ville - Attribution de contrat

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure.

Remise en fonction des condensateurs au bâtiment des soufflantes

41-2021 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Mario Guignard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ATTRIBUER à Les Entreprises Électriques Alain Pelletier inc., de Rivière-du-Loup, le contrat relatif aux travaux de remise en fonction des condensateurs des moteurs au bâtiment des soufflantes de la Ville, tels que décrits, lesdits travaux, à la soumission numéro 4951 datée du 2 février 2021;

DE DÉCRÉTER, à cette fin, une dépense de 7 600 \$, toutes taxes en sus, payable à même le surplus libre de la Ville;

D'AUTORISER M. Steeve Thériault, responsable des immeubles et aide-inspecteur en bâtiment, à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, au surplus libre de la Ville.

Isabelle Lemieux, trésorière

Acquisition de décorations hivernales

Ce sujet est retiré.

Vente par 9361-5474 Québec inc. à Matériaux Direct inc. - Intervention de la Ville

CONSIDÉRANT que la Ville de La Pocatière a vendu à 9361-5474 Québec inc., le lot numéro 4 606 021 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Kamouraska, aux termes de l'acte de vente reçu devant M^e Louis Garon, notaire, le 16 février 2018, et publié au Registre foncier du Québec sous le numéro 23 659 589;

CONSIDÉRANT que ledit acte de vente prévoit certains droits en faveur de la Ville de La Pocatière, dont un droit de préemption dans l'éventualité où 9361-5474 Québec inc. décidait de vendre ledit lot, en tout ou en partie;

CONSIDÉRANT que 9361-5474 Québec inc. entend vendre à Matériaux Direct inc. une partie dudit lot numéro 4 606 021 et qu'il y a lieu pour la Ville de renoncer à ses droits sur la parcelle de terrain vendue dans le cadre de cette transaction;

42-2021 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Vincent Bérubé et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la Ville de La Pocatière renonce expressément et irrévocablement et de façon définitive au droit de préemption et à tout autre droit existant en sa faveur aux termes de la section intitulée « Clauses spéciales » de l'acte de vente mentionné dans le préambule de la présente résolution, publié au Registre foncier du Québec sous le numéro 23 659 589, mais uniquement relativement à l'immeuble vendu à Matériaux Direct inc., étant une partie du lot 4 606 021 du cadastre du Québec, circonscription foncière du Kamouraska, d'une superficie de 348,2 mètres carrés;

QUE le projet de contrat soumis par M^e Maxime Létourneau, notaire, soit accepté tel que rédigé, et que M. Sylvain Hudon, maire, et M. Cédric Gagnon, directeur général, soient autorisés à le signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, de même que tout autre document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Entretien du cours d'eau Lizotte - Demande à la MRC de Kamouraska

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière a, aux termes de la résolution numéro 207-11-2020, adressé une demande à la MRC de Kamouraska afin que cette dernière, qui a les compétences sur les cours d'eau de son territoire, prévienne des travaux d'entretien dans le cours d'eau Lizotte;

CONSIDÉRANT que le cours d'eau Lizotte prend sa source dans des terres situées sur le territoire de la Ville et que cette partie de ce cours d'eau doit également faire l'objet de travaux d'entretien afin de permettre un drainage adéquat des superficies en culture, le tout tel que mentionné par M. Yvon Blanchet, dans la lettre qu'il a adressée à la Ville le 15 janvier 2021;

43-2021 **IL EST PROPOSÉ** par M^{me} la conseillère Lise Bellefeuille et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la Ville de La Pocatière demande à la MRC de Kamouraska de prévoir à son budget 2021 les travaux d'entretien requis dans le cours d'eau Lizotte, notamment pour la partie de celui-ci située sur le territoire de la Ville.

Les journées de la persévérance scolaire 2021 - Proclamation

CONSIDÉRANT que la région du Bas-Saint-Laurent place la persévérance scolaire parmi les quatre priorités régionales de COSMOSS - Communauté ouverte et solidaire pour un monde outillé, scolarisé et en santé - afin de mobiliser autour de cette question l'ensemble des partenaires du territoire, puisque cette problématique est étroitement liée à d'autres enjeux, dont l'image régionale, le bilan migratoire, la relève et la qualification de la main-d'œuvre, la santé publique et la lutte à la pauvreté;

CONSIDÉRANT que le Québec entier fait face à une crise sans précédent due à la pandémie de COVID-19 et que les impacts sur la santé psychologique et la motivation des élèves et des étudiants sont nombreux, fragilisant ainsi leur persévérance scolaire et leur réussite éducative;

CONSIDÉRANT que la prévention du décrochage scolaire ne concerne pas exclusivement le monde scolaire, mais constitue bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement dès la petite enfance et jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi;

CONSIDÉRANT que le Bas-Saint-Laurent a développé, par le biais de la Démarche COSMOSS, une culture d'engagement considérable en matière de prévention de l'abandon scolaire, et que cette force de collaboration est reconnue à l'échelle provinciale;

CONSIDÉRANT que la Démarche COSMOSS organise Les Journées de la persévérance scolaire et que celles-ci se veulent un temps fort dans l'année témoignant de la mobilisation locale et régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire et qu'elles seront ponctuées d'activités dans les différentes communautés des huit MRC de la région;

44-2021 **IL EST PROPOSÉ** par M^{me} la conseillère Lise Bellefeuille et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE DÉCLARER la semaine du 15 au 19 février 2021 comme étant Les Journées de la persévérance scolaire dans notre municipalité;

D'APPUYER les efforts des partenaires de la Démarche COSMOSS mobilisés autour de la lutte au décrochage – dont les acteurs des milieux de l'éducation, de la politique, du développement local et régional, de la santé, de la recherche, des médias et des affaires – afin de faire de nos MRC des territoires persévérants qui valorisent l'éducation comme un véritable levier de développement pour leurs communautés;

DE PROFITER de cette semaine des Journées de la persévérance scolaire pour prendre un moment afin de souligner la formidable adaptation dont nos jeunes ont fait preuve... juste à temps pour se motiver pour le reste de l'année.

Autres sujets

Aucun sujet n'est ajouté.

Période de questions

Comme les citoyens ne peuvent assister actuellement aux séances du conseil, ils ont été invités à transmettre leurs questions de la manière indiquée sur le site Internet de la Ville.

Aucune question n'a été adressée au conseil avant la présente séance.

Levée de la séance

Tous les sujets inscrits à l'ordre du jour ayant été considérés,

45-2021 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE LEVER la séance à 20 h 19.